

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

### Délibération N°20230803

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un août à 19 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Val D'Etangson - Evailly en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

	<u>Étaient Présents :</u>
Date de convocation 24 août 2023	MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, MM. DUPIN Christian, HUGUET Jean-Pierre, membres suppléants.
Date d'affichage 24 août 2023	
Nombre de conseillers	<u>Étaient excusés :</u>
En exercice : 42	M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à GAUTHIER Renaud
Présents : 31	M. CHÉRON Michel
Votants : 37	M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian
	M. FOUCAULT Yves
	M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora
	M. MARIAIS Jean-Pierre donne pouvoir à LACOCHE Jacques
	M. MARTEL Jean-Pierre
	M. MORIN Sébastien
	M. PARIS Hubert
	M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à MENU Catherine
	M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant HUGUET Jean-Pierre
	Mme BRIGANT Nicole donne pouvoir à MASSÉ Nicolas
	Mme NELET Annie donne pouvoir à LEROY Michel

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

<b>OBJET : OPERATION D'AMELIORATION DE L'HABITAT AVENANT AU MARCHÉ DE SERVICE POUR LE SUIVI ANIMATION</b>
---

Vu les statuts de la communauté de communes en notamment la compétence Politique du logement et cadre de vie,

Vu la délibération n°20180903 du 27 septembre 2018 considérant d'intérêt communautaire les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat,

Vu le marché de service relatif au suivi-animation pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), avec le Cabinet d'études CITEMETRIE.

Monsieur le Président rappelle que le marché de service comprend :

- une tranche ferme, pour le suivi-animation OPAH, d'une durée de trois ans (2021 à 2023), pour un montant de 164 507,75 € HT, soit 197 409,30 € TTC (comprenant l'avenant n°1),
- une tranche optionnelle n°1, relatif au suivi-animation OPAH pour un an supplémentaire (année 2024), sur la base de 50 logements, d'un montant de 30 238 € HT, soit 36 285,60 € TTC,
- une tranche optionnelle n°2, relatif au suivi-animation OPAH pour un an supplémentaire (année 2025), sur la base de 50 logements, d'un montant de 30 238 € HT, soit 36 285,60 € TTC

La commission Urbanisme-Habitat/ Le comité de pilotage OPAH réuni le 05 juin 2023 propose d'affermir la tranche optionnelle n°1 (année 2024).

Suite à cet affermissement, Monsieur le Président expose l'avenant présenté par Citémétrie :

Initialement, le budget annuel prévu pour le suivi-animation de l'OPAH en 2024 s'élevait à 30 238 € HT, dans le but d'accompagner 50 ménages, soit un coût de 605 € HT par dossier. Ce prix avait été calculé en tenant compte de la diminution des missions de Citémétrie visant à stimuler la dynamique de rénovation après trois ans d'OPAH.

Cependant, des évolutions réglementaires constantes impactent leurs missions :

- En 2022, la mise en place de Loc'Avantages pour les bailleurs, questionnant d'avantage les bailleurs sur l'intérêt du conventionnement Anah ;
- Le lancement prévu de Ma Prime Adapt' en janvier 2024 suscite encore des incertitudes quant à son fonctionnement ;
- À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024, le déploiement du MonAccompagnateurRénov' exige désormais la réalisation d'un audit énergétique plutôt qu'une évaluation énergétique dans le cadre des OPAH/PIG.

Ces éléments complexifient et prolongent le processus d'accompagnement des ménages pour parvenir à un projet de rénovation global, cohérent et financièrement viable. Les économies escomptées grâce à la dynamique de rénovation impulsée sur les premières années de l'OPAH ne sont pas suffisantes pour permettre à Citémétrie d'accompagner correctement les ménages à un coût de 600 € HT par dossier.

Aussi, au regard de la bonne dynamique et dans l'attente de la mise en place du MonAccompagnateurRénov', la CCVBA souhaite prolonger l'OPAH sur 2024 pour accompagner 43 logements (contre 50 initialement prévus sur 2024).

Prenant au sérieux la situation financière de la collectivité et dans une logique de maîtrise des coûts, Citémétrie propose la rémunération à 1 000 € HT par dossier à savoir 43 000 € HT, 51 600 € TTC pour l'année 2024.

Montant initial de la tranche optionnelle n°1 (année 2024) :

30 238 € HT / 36 285,60 € TTC

Montant de l'avenant proposé de la tranche optionnelle n°1 (année 2024) :

+ 12 762 € HT / + 15 314,40 € TTC

Soit nouveau montant de la tranche optionnelle n°1 (année 2024) :

43 000 € HT / 51 600 € TTC

Le nouveau marché serait de 237 745,75 € HT / 285 294,90 € TTC (tranches fermes et optionnelles n° 1 et 2).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'avenant au marché de service tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.


Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 31 août 2023

Le Président,

Michel LEROY

  
COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS